



MERCOSUR
TPR
Tribunal Permanente
de Revisión

RSTPR



MERCOSUL
TPR
Tribunal Permanente
de Revisão

Revista de la Secretaría del Tribunal Permanente de Revisión
Revista da Secretaria do Tribunal Permanente de Revisão

NORME ÉDITORIALE

Version

October

2024



Rue. Mariscal López 1141 presque Général Melgarejo, Villa Aucinera,
Asuncion – République du Paraguay Tél. : 595 21 221 411

www.revistastpr.com

PRÉSENTATION

Comment est né la revue?

La Revue de la Secrétariat du Tribunal Permanent de Révision a été créée pour la publication d'articles académiques traitant de thèmes généraux du droit tels que l'intégration régionale, les organisations internationales et, en particulier, le droit du MERCOSUR.

Thèmes et portée

L'objectif central du projet est la diffusion du droit du MERCOSUR et ne se limite pas au droit de l'organisation régionale. Les productions académiques traitant du cadre juridique du Mercosur, telles que le droit international général, le droit économique international et le droit de l'intégration, peuvent intégrer le projet.

Publication

Depuis 2022, la revue adopte un système de publication d'articles en flux continu, avec un minimum de 12 articles par an, afin de contribuer à une diffusion plus rapide des connaissances générées par les auteurs et de donner une plus grande visibilité à la revue.

Langues

Les langues de la revue sont les langues officielles du MERCOSUR : l'espagnol et le portugais. À partir de 2020, la possibilité d'écrire en anglais et en français a été ajoutée.

Gratuité de la Publication

La revue n'a aucun but lucratif. La soumission et la publication des articles ne sont soumises à aucun frais. Le contenu publié est entièrement disponible en ligne et gratuitement.

Politique d'Accès Ouvert

La Revue de la Secrétaire du Tribunal Permanent de Révision offre un accès libre et gratuit immédiat à son contenu, sur le principe que rendre la recherche librement accessible au public favorise un plus grand partage des connaissances à l'échelle mondiale.

Licence Creative Commons

Le contenu de la Revue de la Secrétariat du Tribunal Permanent de Révision est publié sous la licence [Creative Commons CC BY](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/). Cette licence permet de conserver les droits d'auteur tout en autorisant les utilisateurs à partager, copier et redistribuer le contenu ; à adapter, remixer, transformer et créer à partir du texte de l'article dans tout support ou format, et ce, à des fins, y compris commerciales. Ces actions ne nécessitent pas d'autorisation préalable de l'auteur, sous réserve de citer et de référencer la source.

Déclaration des Droits d'Auteur

Les auteurs dont l'article est accepté pour publication conservent les droits d'auteur et accordent à la revue le droit de première publication de l'œuvre sous licence [Creative Commons CC BY](#).

Déclaration de Confidentialité

Les noms et adresses électroniques saisis dans cette revue seront utilisés exclusivement aux fins spécifiées dans celle-ci et ne seront ni communiqués à des tiers ni utilisés à d'autres fins.

Index

RSTPR est actuellement membre de CrossRef et WordCat. Il est indexé dans les bases de données suivantes : Latindex, DOAJ, SciELO, Dialnet, Redib, Qualis Capes et le Web of Science.

SYSTEME DE REVISION

Les travaux présentés sont analysés par un conseil technique sous la modalité d'examen en *double aveugle*, c'est-à-dire de manière anonyme. Les membres du conseil technique sont des professeurs de droit, des universitaires et des chercheurs ayant une expérience académique notable et ont toute liberté pour critiquer, revoir, approuver et désapprouver les articles présentés. Votre identification est réservée et la revue émise est considérée comme issue de la revue.

Les articles sont inédits, de rigueur scientifique et ne représentent en aucune hypothèse l'avis de la TPR sur les sujets abordés. La revue accepte les articles publiés sur des serveurs de prépublication.

Les articles sont soumis à un programme de détection de plagiat et acceptent jusqu'à 20% de similitudes. Si le programme détecte des citations bibliographiques qui ne sont pas référencées correctement, le travail n'est pas publié.

En ce qui concerne la forme, les articles doivent répondre aux critères et exigences établis dans la présente norme éditoriale. Ces critères de format constituent, avec l'analyse du contenu, une condition essentielle de publication, ils seront donc soumis à l'examen de l'équipe éditoriale.

Le délai d'examen est d'environ 6 à 10 semaines.

CRITERES GENERAUX D'ACCEPTATION DES MANUSCRITS

Les articles seront inédits, rigoureux sur le plan scientifique et ne représentent en aucune hypothèse l'opinion du TPR quant aux sujets abordés par l'auteur.

La revue se réserve tous les droits légaux de reproduction du contenu.

L'envoi d'articles par l'auteur implique l'autorisation de leur publication dans la Revue de la Secrétariat du Tribunal Permanent de Révision. Ce processus se termine par la signature d'une lettre d'autorisation de publication de la part de l'auteur. L'envoi des articles se fera exclusivement via la page de la revue <http://www.revistastpr.com/index.php/rstpr>.

En aucun cas, les articles ne seront reçus par un autre moyen de communication.

Conflit d'intérêts : tout intérêt des auteurs, réviseurs et éditeurs susceptible d'influencer l'élaboration ou l'évaluation d'un article doit être déclaré pour l'identification de possibles conflits d'intérêts. Une fois reconnu le conflit d'intérêts, l'article sera rejeté.

Autocitations : la revue accepte l'autocitation de travaux scientifiques ne dépassant pas 30% du total des références bibliographiques utilisées pour la réalisation de l'article.

1. EXPÉDITION DES ARTICLES

L'envoi se fait via le site Internet de la revue : <http://www.revistastpr.com/index.php/rstpr>

Pas à suivre

L'auteur doit saisir les données suivantes à l'étape 3 de la procédure de soumission - (Entrez les métadonnées de soumission):

- 1.- Titre en portugais, espagnol, anglais et français ;
- 2.- Nom de chaque auteur, suivi de son affiliation institutionnelle et de son titre à l'occasion de la soumission de l'ouvrage ; ORCID (enregistrement en : <https://orcid.org/register>)
- 3.- Adresse électronique pour la correspondance des procédures d'articles, y compris fax, téléphone.

En outre, l'auteur doit inclure un bref curriculum vitae dans la section Résumé biographique dans le domaine correspondant du système, ne dépassant pas 50 mots, car il est incorporé dans la publication en utilisant un appel. L'affiliation institutionnelle actuelle doit également être indiquée.

En cas de réception d'un soutien financier, collaboration de collègues et de techniciens (par exemple: travaux antérieurs présentés lors d'événements, dérivés de thèses ou mémoires, collecte de données réalisée dans des institutions autres que celles rapportées dans l'affiliation, et autres événements de diffusion éthiquement nécessaires) Il doit être indiqué dans un paragraphe spécial à cet effet. Ces données NE DEVRAIENT PAS ÊTRE DANS LE CORPS DE L'ŒUVRE.

À la fin de l'envoi, le système attribue un code d'identification (ID) à l'article nouvellement téléchargé à travers lequel l'auteur suivra le processus de révision.

2. FORMAT D'EXPÉDITION

L'article doit être envoyé, de manière modifiable, dans l'extension .doc; Feuille A4, avec marge en haut à gauche 3 cm, en bas à droite 2 cm. Dans le format d'origine, la police «Times New Roman», taille 12, style normal et justifié sera utilisée. Espacement des lignes 1,5; pas d'espace entre les paragraphes. Les premiers paragraphes à 1,25 cm. dentelé.

L'original doit contenir un minimum de 15 (quinze) pages et ne doit pas dépasser 25 (vingt-cinq) pages, y compris le titre, le résumé, le développement, les références bibliographiques, les tableaux, les graphiques et les images, le cas échéant.

Dans le cas où l'article contient des tableaux ou des graphiques statistiques, ils doivent avoir un titre dans le corps de l'article en «Times New Roman», taille 10, style normal. Il est demandé de les envoyer dans un tableur électronique. Dans le cas où l'article contient des images, elles doivent avoir un titre dans le corps de l'article en «Times New Roman», taille 10, style normal. Vous êtes priés de les envoyer dans un format d'édition d'image (JPG, TIF, GIF, PNG) d'une hauteur minimale de 700 px, avec une résolution de 300 dpi.

Ces fichiers doivent être téléchargés dans «Étape 4 - Télécharger un fichier supplémentaire» pendant le processus de soumission d'article.

3. STRUCTURE DE L'ARTICLE

La structure de l'article doit contenir:

Titre: dans la langue d'origine du texte et la traduction correspondant aux trois autres langues.

Par exemple: si le texte original est en espagnol, la traduction doit être en portugais, anglais et français.

Le titre ne doit pas dépasser 20 mots, il doit refléter le contenu principal de l'œuvre de manière objective et claire. L'équipe d'édition se réserve le droit d'y apporter des modifications.

Notes explicatives: lorsqu'elles correspondent au titre, elles doivent être insérées en fin de page avec un appel de *.

Résumé: en espagnol, portugais, anglais et français, il consiste en une séquence de phrases concises et objectives qui donnent une idée générale de l'article; et dans leur ensemble, ils ne devraient pas passer 250 mots dans chaque langue.

Mots clés: en espagnol, portugais, anglais et français, entre 3 et 5 mots représentatifs du contenu de l'ouvrage à placer après l'abrégié doivent être indiqués, séparés par des virgules précédées de l'expression «Palabras clave / Palavras-chave / Key words/ Mots clés »

Corps de l'article: il doit avoir la structure suivante: **INTRODUCTION, DÉVELOPPEMENT, CONCLUSION**. LE DÉVELOPPEMENT peut être subdivisé.

Le développement de l'article sera numéroté d'un chiffre arabe commençant l'introduction par le chiffre 1.

Le texte que vous souhaitez mettre en évidence dans un paragraphe doit être écrit en italique, sans gras ni souligné n'importe où.

Les notes doivent être insérées à la fin de chaque page, sans retrait, police «Times New Roman», taille 10, avec une numérotation séquentielle commençant par le numéro 1 dans le corps de l'article. Ils seront à l'usage des notes explicatives dans le texte et des citations-notes.

Rencontres directes

Les citations directes qui dépassent 3 (trois) lignes doivent commencer dans un nouveau paragraphe avec une marge différente, dans «Times New Roman» 10, à simple interligne et se terminer dans la marge de droite. Les guillemets doivent être supprimés et une ligne vierge doit être laissée avant et après le devis.

Rencontres en notes

Le système de notes de rendez-vous sera utilisé, en insérant un numéro comme exposant après chaque rendez-vous qui le transmettra à la note. Ces notes peuvent contenir des citations ou des références de citations. Un numéro de note est utilisé pour chaque rendez-vous ou chaque groupe de rendez-vous ; la note correspondante peut citer plusieurs documents.

a) Première date

La première citation d'un document doit contenir les éléments nécessaires pour assurer la correspondance exacte entre la citation et l'entrée appropriée dans la liste des références bibliographiques.

La première citation doit inclure au moins le (s) nom (s) des auteurs et le titre complet, tels qu'ils apparaissent dans la référence bibliographique suivis des numéros de page cités, si nécessaire.

Si l'auteur ou les auteurs et le titre ne suffisent pas à différencier les entrées de la liste des références bibliographiques, la citation comprendra les éléments supplémentaires (édition, année de publication, etc.) nécessaires pour assurer une correspondance exacte avec la référence.

Exemple :

Texte :

Ainda assim, ou l'art. 21 Le règlement 650/2012 suppose que chaque personne a sa résidence habituelle. Pois um ponto de conexão subsidiário - comme, par exemple, une presença fática1 - introuvable dans la norme. Além disso, ou Considérant 24, phrases 3 et 4, envisage cette affaire, mentionnant que, dans ces circonstances, la nationalité du pays

ou la localité de la situation, deux principes majeurs peuvent être `` un facteur spécial " dans l'appréciation de toutes les circonstances phasiques. Cette manière, ou législateur européen, implique que, aux fins du règlement 650/2012, une personne ayant une résidence habituelle n'existe pas².

Citations en notes de bas de page:

1. VON BAR, Christian; MANKOWSKI Peter. Internationales Privatrecht Band I - Allgemeine Lehren, p. 568-569.

2. Dans un sens différent, KUNZ Lena. "Die neue europäische Erbrechtsverordnung - ein Überblick (Teil 1)". Zeitschrift für Gemeinschaftsprivatrecht. 2012, vol 3, p. 208-210, indiquant qu'il pourrait y avoir des cas

nous quais à la résidence habituelle et indéterminée. Sem posição manifestes, com base na Proposta do Regulamento; SCHURIG Klaus. "Das internationale Erbrecht wird europäisch - Bemerkungen zur kommenden Europäischen Verordnung". Em: BERNREUTHER, Jörn; FREITAG, Robert; LEIBL, Stefan; SIPPEL, Harald; WANITZEK, Ulrike. Festschrift für Ulrich Spellenberg. 2010. p. 343, 346.

b) Deuxième nomination et les suivantes

Si un document est cité plusieurs fois, les citations suivantes reçoivent des numéros différents.

La deuxième citation d'un document et les suivantes peuvent être réduites au nom ou aux noms de l'auteur et à un titre résumé, suivies de l'une des abréviations suivantes selon le cas:

Op. Cit.: Ouvrage cité. Il est utilisé pour faire référence à un rendez-vous déjà mentionné mais non consécutif et lorsqu'il correspond à différentes pages. Le nom et le nom de l'auteur ou des auteurs sont répétés, suivis de l'Op. Cit. et le numéro de page.

Si l'auteur ou les auteurs n'étaient pas suffisants pour différencier les entrées dans la liste des références bibliographiques, la citation inclura le titre de la publication citée.

Exemple:

6. DRNAS DE CLEMENT, Zlata. La « clause environnementale » dans MERCOSUR, p. 8.

7.

quinze.

16. DRNAS DE CLEMENT, Zlata. Op. Cit., P. 84.

Idem.: Identique à la référence précédente. Il est utilisé lorsque le devis actuel provient du même travail et sur la même page que le devis immédiatement précédent.

Exemple :

6. DRNAS DE CLEMENT, Zlata. La « clause environnementale » dans MERCOSUR, p. 8.

7. Idem.

Ibid.: Au même endroit. Il est utilisé pour éviter la répétition de la citation précédente au cas où ce serait une page différente, mais le même travail cité.

6. DRNAS DE CLEMENT, Zlata. La « clause environnementale » dans MERCOSUR, p. 8.

7. Ibid., P. 24

Remerciements : si nécessaire, avec un maximum de 20 mots, à la fin de l'article et avant les références bibliographiques.

Références bibliographiques : seront incorporées à la fin de l'article, sous le titre RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES. Un minimum de 20 références est recommandé et doit être cité dans le corps de l'article. Les formats ISO 690 et ISO 690-2 seront utilisés et ils seront classés par ordre alphabétique par nom de famille de l'auteur.

PUBLICATIONS IMPRIMÉES

• LIVRES NOMS,

Noms. Titre du livre -en italique-. Numéro d'édition. Lieu de publication: Éditeur, année de publication. Le numéro d'édition est mentionné à partir de la deuxième édition.

Un auteur

FERREIRA FILHO, Manuel Gonçalves. Fondamentaux des droits de l'homme. 6e éd. São Paulo: Saraiva, 2004.

Deux auteurs

KISS, Alexandre et SHELTON Dinah. Guide du droit international de l'environnement. Leiden: Koninklijke Brill NV, 2007.

Plus de deux auteurs

MONCAYO, Guillermo; VINUESA, Raúl et GUTIÉRREZ POSSE, Hortensia. Droit international public. Buenos Aires: Zavalía, 1997.

Auteur d'entreprise

PARAGUAY. COUR SUPRÊME DE JUSTICE. Compilation des traités de droit international privé signés dans le système interaméricain entre 1888 et 1994: traités de Montevideo et conventions interaméricaines de droit international privé. Hypothèse: CSJ, 1998.

Editeur, coordinateur, compilateur, organisateur d'un livre

HOWARD, Michael; ANDREOPOULOS, George; SHULMAN, Mark (eds) .The Laws of War: contraintes on warfare in the Western World. New Haven, Londres: Yale University Press, 1994. Dans tous les cas, utilisez (ed) ou (eds) selon un ou plusieurs auteurs.

- **CHAPITRE D'UN LIVRE DERNIERS NOMS** - en majuscules -, Noms de l'auteur du chapitre. "Titre du chapitre du livre - entre guillemets -". Dans: DERNIERS NOMS - en majuscules -, Noms des éditeurs du livre suivis de l'abréviation entre parenthèses (ed) ou (eds) selon le cas. Titre du livre - en italique - Numéro d'édition. Ville de publication: Éditeur, année de publication. Page de début et de fin du chapitre.

FELDSTEIN DE CÁRDENAS, Sara Lidia; SCOTTI, Luciana Beatriz. "Souveraineté ou crise de la Lex Mercatoria?". Dans: FELDSTEIN DE CÁRDENAS, Sara Lidia (ed). Droit international privé et d'intégration. Buenos Aires: The Law, 2011.p. 543-559.

- **PARTIE D'UNE COLLECTION DE LIVRES NOMS** - en majuscules -, noms des auteurs. "Titre du chapitre du livre - entre guillemets -". Dans: DERNIERS NOMS - en majuscules -, Noms des éditeurs du livre suivis de l'abréviation entre parenthèses (ed) ou (eds) selon le cas. Titre du livre - en italique - Numéro d'édition. Ville de publication: Éditeur, année de publication. (nommer la collection ou la série et son volume ou son numéro).

DREYZIN DE KLOR, Adriana; FERNÁNDEZ ARROYO, Diego (éd.). Investissements étrangers. Buenos Aires: Zavalía, 2005. (DeCITA 03.2005).

- JOURNAUX

Titre de la revue –en italique-, lieu de publication, vol, numéro. Année de publication Revue BUSINESS, New York, vol 25, n ° 10. 1993.

- ARTICLE DE MAGAZINE

NOMS - en majuscules -, Noms. "Titre de l'article - entre guillemets". Titre du magazine -en italique-. année de publication, volume, numéro ou volume, page initiale et finale de l'article.

Un auteur LACERDA, Antônio Corrêa de. "Direct Investigations Strangers and Development Policies". Administração em Diálogo Magazine. 2003, n ° 5, p. 11-18.

Deux auteurs ou plus

SARTI, Fernando et LAPLANE, Mariano F. "Ou investimento direto estrangeiro et à l'internationalisation de l'économie brésilienne dans les années 90". *Economia e Sociedade Magazine*. 2002, vol 11, no 1, p. 63-94.

- ARTICLE DE JOURNAL

"Titre de l'article - entre guillemets". Titre du journal –en italique-. Date de publication, page
"Le rapport de l'IPA confirme la situation de crise de l'eau dans la région nord". *Diario Cambio*.
30 décembre 2014, p. 14

- THÈSE

NOMS - en majuscules -, noms des auteurs. «Titre - entre guillemets -> [Type de document].
Conseiller. Institution académique où vous présentez. Lieu, année. VILLAR, Pillar Carolina.
"Un hereferos transfrontalier cherche le gouverneur dans le cas des guarani ici." [Tese de
doctorat]. Conseiller: Wagner Ribeiro. Université de São Paulo. São Paulo, 2012.

- RAPPORTS

DERNIERS NOMS - en majuscules -, Noms de l'auteur du chapitre. Titre du rapport - en cursif -
. Lieu de publication : éditeur, année. (Type de rapport) GUIRARDO ROMERO, Nuria. *Projet
de conservation et de rétablissement d'une espèce menacée*. Almeria: s.n, 1988. (Rapport
technique de la Direction générale de l'environnement).

- CONFÉRENCES OU CONGRÈS (MINUTES) Nom du congrès, de la conférence ou de la
réunion en italique - (numéro de la conférence, date et lieu de la réunion - entre parenthèses -)
Titre du procès-verbal. Responsabilité secondaire. Lieu de publication: éditeur, année. *Congrès
brésilien de Direito Internacional (5e, 2007)*. *Etudes internationales directes: anai*. Menezes,
Wagner (éd.). Curitiba: Juruá, 2007, vol. X.

- PRÉSENTATION PRÉSENTÉE À UN CONGRÈS DERNIERS NOMS - en majuscules -,
Noms de l'auteur du chapitre. "Titre de l'article - entre guillemets -". En: Nom du congrès, de la
conférence ou de la réunion en italique - (numéro de la conférence, date et lieu de la réunion -
entre parenthèses -) Titre du procès-verbal. Responsabilité secondaire. Lieu de publication:
éditeur, année, vol. p. Dernière initiale.

ALMEIDA, Guilherme de Vasconcellos. "Apropriação da cultura par les États nationalistes fins
do seculo XIX. Uma hipótese: une utilisation de la culture comme facteur d'analyse des relations
internationales ". In: *Congrès brésilien de Direito Internacional (5e, 2007)*. *Etudes internationales
directes: anai*. MENEZES, Wagner (éd.). Curitiba: Juruá, 2007, vol. 10. p. 224-230.

• LÉGISLATION

Loi

Pays. Titre. Publication officielle dans laquelle il est publié, date de publication, nombre, pages.
ESPAGNE. Loi organique 9/2011, du 27 juillet, relative aux droits et devoirs des membres des
forces armées. *Journal officiel de l'État*, 28 juillet 2011, no. 180.

Traités

MERCOSUR. Traité d'Asunción, signé à Asunción, République du Paraguay, le 26 mars 1991.

Protocole

MERCOSUR. Protocole d'Olivos pour la solution des controverses dans le MERCOSUR, signé à Olivos, Province de Buenos Aires, République argentine, le 18 février 2002.

Décision

MERCOSUR. Décision MERCOSUR / CMC / DEC. N ° 40/00. Accord de coopération entre les banques centrales des États parties au MERCOSUR pour la prévention et la répression des manœuvres visant à la légitimation d'actifs issus d'activités illicites, signé à Florianópolis-SC, République fédérative du Brésil, le 14 décembre 2000.

Jurisprudence des juridictions nationales

ESPAGNE. COUR SUPRÊME (Chambre civile, section 1). Jugement no. 544/2011, du 27 juillet.

Jurisprudence des tribunaux internationaux

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME (section 2). Affaire Capriati contre l'Italie. Arrêt du 26 juillet 2011.

COUR D'EXAMEN PERMANENTE DU MERCOSUR. Cas de la procédure d'urgence exceptionnelle demandée par la République du Paraguay concernant la suspension de sa participation aux organes du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et l'incorporation du Venezuela en tant que membre à part entière. Prix 01/2012 du 21 juillet 2012. Disponible sur: <http://www.tprmercosur.org/es/docum/laudos/Laudo_01_2012_es.pdf>.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES

• LIVRES

DERNIERS NOMS -en majuscules-, Noms Titre du livre -en italique-. Numéro d'édition. Lieu de publication: Éditeur, année de publication. Disponible à: <adresse de page>

Un auteur

MONGE-NARANJO, Alexander. L'impact de l'ALENA sur les flux d'investissements étrangers directs au Mexique et dans les pays exclus. s.l: Département d'économie. Northwestern University, 2002. Disponible sur: http://web.worldbank.org/archive/website00894A/WEB/PDF/MONGE_NA.PDF

Plus d'un auteur

BURREL, A.; FERRARI, E.; GONZÁLEZ MELLADO, A; HIMICS, M.; MICHALEK, M.; SHRESTHA, S.; VAN DOORSLAER, B.; (2011) Accord de libre-échange UE-Mercosur potentiel: analyse d'impact. Volume 1: principaux résultats. Luxembourg: Union européenne. Luxembourg: Union européenne, 2011. Disponible sur: <http://www.redeagro.org.br/images/stories/vol%201_main%20results_jrc67394.pdf> Auteur d'entreprise

CNUCED. Rapport sur l'investissement dans le monde 2011: modes de production et de développement internationaux sans participation. Geneva: UN Publications, 2011. Disponible sur: <http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2011_en.pdf>

CHAPITRE D'UN LIVRE

DERNIERS NOMS -en majuscules -, Noms de l'auteur du chapitre. "Titre du chapitre du livre - entre guillemets -". Dans: DERNIERS NOMS - en majuscules -, Noms des éditeurs du livre suivis de l'abréviation entre parenthèses (ed) ou (eds) selon le cas. Titre du livre - en italique - Numéro d'édition. Ville de publication: Éditeur, année de publication. Page de début et de fin du chapitre. Disponible à: <adresse Web>

- PARTIE D'UNE COLLECTION DE LIVRES

DERNIERS NOMS - en majuscules -, Noms de l'auteur du chapitre. "Titre du chapitre du livre - entre guillemets -". Dans: DERNIERS NOMS - en majuscules -, Noms des éditeurs du livre suivis de l'abréviation entre parenthèses (ed) ou (eds) selon le cas. Titre du livre - en italique - Numéro d'édition. Ville de publication: Éditeur, année de publication. (nommer la collection ou la série et son volume ou son numéro). Disponible à: <adresse Web>

• JOURNAUX

Titre de la revue –en italique- [en ligne]., Lieu de publication, vol, numéro. Année de publication. Revue *BUSINES*, New York, vol 25, n ° 10. 1993.

• ARTICLE DE MAGAZINE NOMS

-en majuscules -, Noms. "Titre de l'article - entre guillemets". Titre de la revue - en italique - année de publication, volume, numéro ou volume, page initiale et finale de l'article. Disponible à: <adresse Web> **Un auteur**

GUTIERREZ - HACES, Teresa. "L'investissement étranger direct dans l'ALENA". *Economía* 2004, vol 1, n° 3, p. 23-42. Disponible sur: <<http://www.revistas.unam.mx/index.php/ecu/article/view/2814>> -

ARTICLE DE JOURNAL

"Titre de l'article - entre guillemets" [en ligne]. Titre du journal –en italique-. Date de publication. Disponible à: <adresse Web>

"Crise de l'eau à Mendoza: une autre année où l'eau est rare". *Journal UNO*. 31 octobre 2014. Disponible sur: <http://www.diariouno.com.ar/mendoza/Crisis-hydric-in-Mendoza-another-year-in-the-water-rare-20141031-0036.html>

• RAPPORTS DERNIERS NOMS

- en majuscules -, Noms de l'auteur du chapitre. Titre du rapport –en italique- [en ligne]. Lieu de publication: éditeur, année. (Type de rapport). Disponible à: <adresse Web>

• CONFÉRENCES OU CONGRÈS (MINUTES)

Nom du congrès, de la conférence ou de la réunion en italique - (numéro de la conférence, date et lieu de la réunion - entre parenthèses -) Titre du procès-verbal. Responsabilité secondaire. Lieu de publication: éditeur, année. Disponible à: <adresse Web>. - PRÉSENTATION

- **PRÉSENTÉE À UN CONGRÈS DERNIERS NOMS**

- en majuscules -, Noms de l'auteur du chapitre. "Titre de l'article - entre guillemets -". En: Nom du congrès, de la conférence ou de la réunion en italique - (numéro de la conférence, date et lieu de la réunion - entre parenthèses -) Titre du procès-verbal. Responsabilité secondaire. Lieu de publication: éditeur, année. p. Dernière initiale. Disponible à: <adresse Web>

- **PAGE WEB NOMS**

- en majuscules -, Noms de l'auteur du chapitre ou NOM DE L'INSTITUTION - en majuscules -. Titre de la page Web. Disponible à: <adresse Web> BRÉSIL. MINISTÈRE DES RELAÇÕES ÉTRANGERS. Déclaration commune Brésil-Paraguay. Disponible sur: <http://dai-mre.serpro.gov.br/atos-internacionais/bilaterais/1971/b_52/>